



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI)

Séance du 7 octobre 2011

COMPTE RENDU

Monsieur Dominique BUR, préfet de la région Nord Pas de calais , préfet du Nord, a présidé la réunion de la commission départementale de la coopération intercommunale du jeudi 7 octobre 2011 ; la liste des participants figure en annexe. Le quorum a été atteint en application de l'article R.5211-37 du code général des collectivités territoriales.

Le préfet présente l'ordre du jour consacré à l'examen pour avis, par la commission, du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) pour le département du Nord ainsi que de l'ensemble des avis des communes, EPCI et syndicats mixtes concernés, en application du quatrième alinéa de l'article L. 5210-1-1.-IV. du code général des collectivités territoriales.

Le préfet précise également que la dernière partie de la séance pourra être consacrée aux questions diverses.

1- Synthèse de la consultation et organisation des travaux.

M. Patrick COMOY, stagiaire de l'ENA de la préfecture du Nord, présente le bilan quantitatif des avis recueillis auprès des communes, EPCI et syndicats mixtes.

Le préfet souligne que l'examen du SDCI par la commission suivra le calendrier suivant :

DATES	TRAVAUX
Vendredi 7 octobre 10h	Examen des projets sur les arrondissements de Douai et Cambrai
vendredi 4 novembre 10h	Examen des projets sur les arrondissements de Lille et Valenciennes
vendredi 18 novembre 10h	Examen des projets sur les arrondissements de Dunkerque et d'Avesnes-sur-Helpe
lundi 5 décembre 10h	Date en réserve
vendredi 9 décembre 10h	Avis d'ensemble sur le projet de SDCI

M. Marc-Etienne PINAULDT, secrétaire général de la préfecture du Nord, rappelle les principales règles de fonctionnement de la CDCI, s'agissant notamment des amendements au projet de SDCI.

Examen du SDCI pour l'arrondissement de Douai

2- Projet d'EPCI n° 8.

Le sous-préfet de Douai, M. Hervé MALHERBE, rappelle les caractéristiques du projet et souligne l'accord général trouvé sur la fusion de deux syndicats (SIVOM Douai Nord Ouest et syndicat intercommunal de la région de Flines à Guesnain) avec la communauté d'agglomération du Douaisis (CAD).

S'agissant du SIRA (syndicat intercommunal de la région d'Arleux), la situation plus compliquée a appelé plus de discussions. Accord a été trouvé, entre les parties prenantes, pour fusionner le SIRA avec la CAD sur toutes ses activités actuelles, excepté la compétence socioculturelle.

En réponse à une question de M. Eric BOCQUET, maire de Marquillies, le sous-préfet de Douai explique la délibération de la CAD.

L'amendement suivant au SDCI est mis aux voix :

« Maintien du SIRA pour la compétence socioculturelle. Le reste de ses compétences est repris par la CAD. »

L'amendement au SDCI est adopté à l'unanimité.

3- Dissolution du SIADO

Le projet de SDCI propose de dissoudre le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Douai (SIADO). Un projet d'amendement prévoyant sa fusion avec la CAD recueille, comme l'indique le sous-préfet de Douai, l'unanimité des 6 communes du syndicat situées dans le Nord, et l'accord du syndicat lui-même.

Le sous-préfet de Douai rappelle en outre qu'une des communes du SIADO, Brebières, se trouve dans le Pas-de-Calais. Pour résoudre la situation, il est proposé le retrait de Brebières du SIADO. La commune passera ensuite une convention avec la CAD lorsque celle-ci aura repris les activités du syndicat.

Le préfet souligne qu'une fois adopté, cet amendement devra être soumis pour avis à la CDCI du Pas-de-Calais.

Le rapporteur général exprime un avis favorable, compte tenu des avis concordants des communes et du syndicat.

L'amendement suivant au SDCI est mis aux voix :

« Fusion du SIADO avec la communauté d'agglomération du Douaisis pour les 6 communes situées sur son territoire (Courchelettes, Dechy, Douai, Flers-en-Escrebieux, Sin-le-Noble, Waziers).

« Retrait de la commune de Brebières (Pas-de-Calais) du SIADO (disposition à soumettre à la CDCI du Pas-de-Calais). »

L'amendement au SDCI est adopté à l'unanimité.

4- Projet d'EPCI n° 9

Deux amendements sont présentés par M. Laurent HOULLIER, maire de Rieulay sur le projet d'EPCI n°9 du Schéma (qui correspond à la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent, CCCO). Ces amendements sont conçus comme suit :

« Amendement 1

« - Les communes de Rieulay, Emerchicourt et Fenain sont rattachées à la communauté d'agglomération de la porte du Hainaut (CAPH).

« Si l'amendement est adopté, amendement de conséquence :

- Retrait des communes de Rieulay, Emerchicourt et Fenain de la communauté de communes Cœur d'Ostrevent (EPCI n° 9). »

« Amendement 2

« Rattachement des communes d'Auberchicourt, Erre, Hornaing et Tilloy-lez-Marchiennes et Marchiennes à la communauté d'agglomération de la porte du Hainaut (CAPH). »

M. HOULLIER souligne que les communes concernées ont délibéré en ce sens.

Le sous-préfet de Douai indique que le schéma résultant de ces amendements viderait de sa substance et de sa cohérence le projet initial présenté.

Mme Valérie LETARD, présidente de la communauté d'agglomération Valenciennes métropole invite à respecter l'esprit de la loi (créer des EPCI de taille suffisante) et de ne pas saisir l'occasion de l'examen du SDCI pour engager un nouveau redécoupage.

M. Jean-Luc COQUERELLE, maire de Montigny-en-Ostrevent, exprime son désaccord et confirme la nécessité de saisir l'opportunité d'être rattaché à un nouveau groupement.

M. Patrick KANNER, président du conseil général du Nord, invite à respecter la logique territoriale découlant des périmètres des SCOT et des arrondissements.

M. Jean-Jacques CANDELIER, président de la CCCO, souligne le bilan positif de la communauté de communes et exprime son opposition aux amendements présentés par M. HOULLIER qui vont diviser l'arrondissement de Douai entre la CAPH et la CAD.

M. Gilles PARGNEAUX, vice-président de Lille métropole communauté urbaine, exprime son accord de fond avec les amendements de M. HOULLIER face aux « dysfonctionnements » de la CCCO. Il relève néanmoins la difficulté d'un partage de cet EPCI entre CAD et CAPH, si ces dernières ne veulent pas en reprendre certaines compétences et confirme l'avis de M. CANDELIER.

M. Jean-René LECERF, conseiller général de Marcq-en-Baroeul, souligne que le contexte est difficile et qu'aucune des deux solutions n'est parfaite. Il appelle à une issue hors des clivages politiques.

M. Alain BRUNEEL, conseiller général de Douai-Sud, appelle à prendre en compte également les communes qui souhaitent leur maintien dans la CCCO, ainsi que la cohérence économique et territoriale.

M. René VANDIERENDONCK, maire de Roubaix, appelle à ne pas rester dans le statu quo, compte tenu des déficiences de la situation présente.

Compte tenu de ces interventions, la séance est suspendue.

M. HOULLIER, à l'issue de cette suspension, retire ses deux amendements. Il est remercié par MM. KANNER, CANDELIER et MASLET. La réflexion collective doit être poursuivie afin que se nouent des partenariats au bénéfice du développement de l'arrondissement de Douai.

Examen du SDCI pour l'arrondissement de Cambrai

Le sous-préfet de Cambrai, M. Etienne STOCK, rappelle la consultation qui s'est déroulée dans l'arrondissement et notamment la visite sur place d'une délégation de la Commission.

5- Projet d'EPCI n° 12

Le sous-préfet de Cambrai indique que tant la CDCI du Pas-de-Calais que la communauté de communes de Marquion ont adopté des avis négatifs sur le projet d'EPCI n° 12, prévoyant un EPCI élargi autour de Cambrai, situé sur les deux départements.

M. LEGENDRE, vice-président de la communauté d'agglomération de Cambrai (CAC), exprime ses regrets de la position négative adoptée par la CDCI du Pas-de-Calais et souhaite que la CDCI acte l'arrivée de la CC de Marquion dans la CA de Cambrai.

M. Yves MARECAILLE, président de la communauté de communes de l'Ouest-Cambrésis, indique son intention de faire d'autres propositions car « la fusion ne signifie pas l'absorption ».

M. MASCLET souligne, à titre personnel, qu'il considérerait la proposition initiale cohérente. Il faut aller de l'avant tout en respectant les avis exprimés.

L'amendement suivant est présenté par le sous-préfet de Cambrai pour tirer les conséquences des divers avis adoptés concernant ce projet d'EPCI :

« 1. Dès le 1^{er} janvier 2012 : adhésion de la commune d'Esnes à la communauté d'agglomération de Cambrai

« 2. Constitution d'une nouvelle entité (EPCI n° 12) par fusion de la communauté d'agglomération de Cambrai et des communautés de communes de l'Ouest Cambrésis, de Sensescaut et de la Vallée de Vinchy.

« 3. Fusion de la communauté de communes de Marquion avec la communauté de communes de l'Enclave à soumettre à la proposition d'amendement de la CDCI du Pas-de-Calais.

« 4. Adhésion à l'EPCI n° 12 des 2 communes d'Honnecourt sur Escaut et de Villers Guislain, actuellement membres de la communauté de communes des Hauts de Cambrésis. »

L'amendement au SDCI est adopté par l'ensemble des membres présents ou ayant donné pouvoir, à l'exception des abstentions de MM. LEGENDRE et MARECAILLE.

6- Projet d'EPCI n° 13

Le sous-préfet de Cambrai présente un amendement de conséquence à celui adopté concernant le projet d'EPCI n° 13. L'amendement est ainsi libellé :

« Rattachement des communes de Honnecourt sur Escaut et de Villers Guislain à l'EPCI n° 12 amendé.

« Rattachement de la commune de Bantouzelle à la communauté de communes de la Vacquerie. »

L'amendement au SDCI est adopté à l'unanimité.

7- Projet d'EPCI n° 14 ,

M. Gérard DEVAUX, président de la communauté de communes du Caudrésis – Catésis, indique que l'EPCI inscrit au projet de SDCI est en cours de constitution.

L'amendement suivant est présenté par le sous-préfet de Cambrai, pour tenir compte de l'avis exprimé par la commune d'Esnes :

« Dès le 1^{er} janvier 2012, fusion des 3 communautés de communes à l'exception de la commune d'Esnes, actuellement membre de la communauté de communes Espace Sud Cambrésis.

« Adhésion concomitante de la commune d'Esnes à la communauté d'agglomération de Cambrai. »

L'amendement au SDCI est adopté par l'ensemble des membres présents ou ayant donné pouvoir, à l'exception de l'abstention de M. Marc PLATEAU, maire de Malincourt.

- 8- Syndicat intercommunal d'assainissement de Fontaine Notre Dame, Anneux, Cantaing-sur-Escaut, Flesquières (SIA de FACF) et syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération cambrésienne (SIAC)

Le sous-préfet de Cambrai souligne que les syndicats concernés ont expliqué que le projet de SDCI n'avait pas pris en compte leurs compétences et bassins versants respectifs, et demandaient leur maintien. Il présente l'amendement suivant :

« Maintien des 2 syndicats dans leurs zones de compétences respectives »

L'amendement au SDCI est adopté à l'unanimité.

- 9- Syndicat d'aménagement du territoire et d'urbanisme de Beauvois en Cambrésis (SIATUB)

Le sous-préfet de Cambrai présente un amendement de maintien du SIATUB, compte tenu de l'impossibilité, en l'état actuel de la législation, pour un EPCI de « territorialiser » ses compétences et donc en l'espèce de reprendre celles du SIATUB :

« Maintien du SIATUB »

Le rapporteur s'exprime dans le même sens.

L'amendement au SDCI est adopté à l'unanimité.

- 10- Cas de quatre regroupements pédagogiques intercommunaux

Pour les mêmes raisons, le Préfet présente quatre amendements de maintien de quatre RPI :

« Maintien du SIVU 'RPI Les Hauts du Cambrésis' »
« Maintien du SIVU 'RPI Haynecourt, Blécourt, Sancourt' »
« Maintien du syndicat intercommunal du secteur scolaire de Wellincourt-Selvigny »
« Maintien du syndicat intercommunal du secteur scolaire d'Iwuy »

Le rapporteur rappelle l'avis, allant dans le même sens, des communes et syndicats concernés.

L'amendement au SDCI est adopté à l'unanimité.

- 11- Dissolution du syndicat intercommunal d'investissement du collège de Gouzeaucourt et de ses annexes sportives

La dissolution proposée par le projet de SDCI est adoptée à l'unanimité.

- 12- Dissolution du SIVOM de Carnières et environs

La dissolution proposée par le projet de SDCI est adoptée à l'unanimité.

13- Dissolution du SIVOM de Vinchy

La dissolution proposée par le projet de SDCI est adoptée à l'unanimité.

14- Dissolution du syndicat intercommunal du canal de la Sensée

La dissolution proposée par le projet de SDCI est adoptée à l'unanimité.

15- Dissolution du syndicat mixte pour la valorisation du Haut Escaut

La dissolution proposée par le projet de SDCI est adoptée à l'unanimité

16- Avis de la CDCI du Nord sur deux propositions inscrites dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunal de l'Aisne.

Madame Eliane DEL DIN, directrice des relations avec les collectivités territoriales, rappelle qu'au titre de l'article 35-V de la loi du 16 décembre 2010, lorsqu'un projet de SDCI présenté par un Préfet implique également des collectivités d'un département voisin, le représentant de l'Etat du département concerné est saisi pour avis.

Il se prononce dans un délai de trois mois après consultation de la commission départementale de la coopération intercommunale qui émet un avis simple.

Mme DEL DIN précise que par courrier du 5 juillet 2011, reçu le 7 juillet, le Préfet de l'Aisne a indiqué que son projet de SDCI impactera le territoire du Nord, en raison des deux propositions d'évolution suivantes :

i- « intégration de communes dans le syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise amont auquel adhère la commune d'Anor »

Le comité syndical a délibéré le 14 septembre 2011 et a émis un avis favorable sur le projet. Sur les 71 communes membres du SIVU, 32 communes ont émis formellement un avis : 30 un avis favorable (dont la commune d'Anor par délibération du 17 juin 2011), 1 un avis défavorable et 1 ne se prononce pas.

Sur les 19 collectivités concernées par leur intégration au SI pour la gestion du bassin versant de l'Oise amont, 9 ont délibéré : 4 un avis favorable, 4 un avis défavorable et 1 ne se prononce pas.

ii- « dissolution du syndicat mixte Thiérache Développement auquel adhèrent les communautés de communes Action Fourmies et environs, des Vallées de la Solre, de la Thure et de l'Helpe, du Guide du Pays de Trélon, de Mormal et de Maroilles, et Rurale des Deux Helpes, et le conseil général du Nord.

Sur les 10 communautés de communes que compte le syndicat mixte, 4 communautés de communes ont émis formellement un avis sur le projet de dissolution du syndicat : 3 un avis favorable et 1 ne se prononce pas.

- Département de l'Aisne :
 - . Communauté de communes de la Thiérache du Centre : favorable
 - . Communauté de communes des Portes de la Thiérache : ne se prononce pas.
- Arrondissement du Nord :
 - . Communauté de communes Rurales des 2 Helpes : favorable
 - . Communauté de communes Action Fourmies et environs : favorable

Le comité syndical, les trois autres communautés de communes du Nord, ainsi que le conseil général du Nord, n'ont pas délibéré.

La CDCI du Nord émet un avis favorable à ces deux projets du SDCI de l'Aisne.

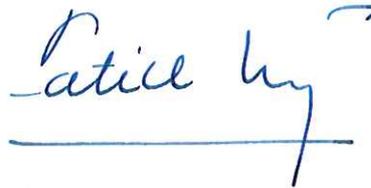
Aucun membre ne souhaitant plus prendre la parole, le préfet lève la séance.

Le président
préfet du Nord.



Dominique BUR

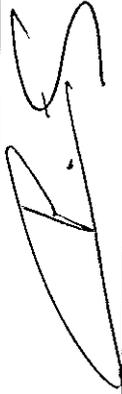
Le rapporteur général,



Patrick MASCLET

Pièce jointe : liste des participants

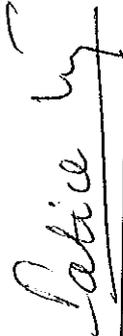
COLLEGE DES COMMUNES (population <moyenne communale département (4009 hab)
réunion CDCI du vendredi 7 octobre 2011

Nom - Prénom	Qualité	émargement
ALLAIN Jean-Marie	Maire de Marpent	
BECQUET André-Pierre	Maire d'Uxem	
BOCQUET Eric	Maire de Marquillies	
DECODTS René	Maire de Cassel	
DUCANCHEZ Damien	Maire de Marbaix	
HALLYNCK Dominique	Maire de Saint-Jans-Cappel	
HOULLIER Laurent	Maire de Rieulay	

Pouvoir de
M. ALLAIN

COLLEGE DES COMMUNES (population < moyenne communale département (4009 hab)

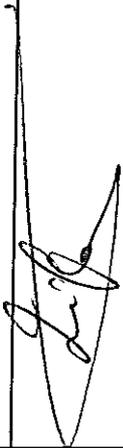
réunion CDCI du vendredi 7 octobre 2011

Nom - Prénom	Qualité	émargement
MASCLET Patrick	Maire d'Arleux	
PLATEAU Marc	Maire de Malincourt	
WAYMEL Luc	Maire de Drincham	

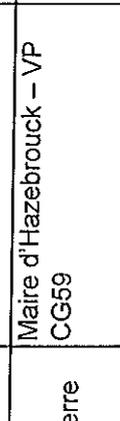
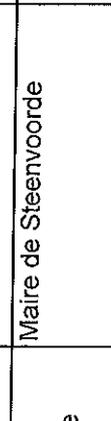
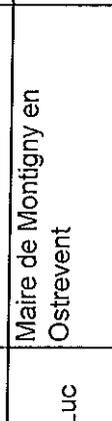
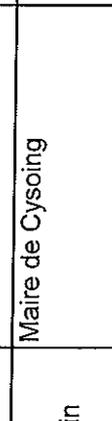


COLLEGE DES 5 COMMUNES LES PLUS PEUPLEES DU DEPARTEMENT

réunion CDCI du vendredi 7 octobre 2011

Nom - Prénom	Qualité	émargement
DELANNOY Michel-François	Maire de Tourcoing	
DELEBARRE Michel	Maire de Dunkerque	
QUIQUET Eric	Adjoint au maire de Lille	
VANDIERENDONCK René	Maire de Roubaix	
WERREBROUCK Michèle	Adjointe au maire de V.Asq	

COLLEGE DES AUTRES COMMUNES
réunion CDCI du vendredi 7 octobre 2011

Nom - Prénom	Qualité	émargement
ALLOSSERY Jean-Pierre	Maire d'Hazebrouck – VP CG59	
BAILLY Dominique	Maire d'Orchies	
BATAILLE Jean-Pierre	Maire de Steenvoorde	
BAUDOUX Bernard	Maire d'Aulnoye Aymeries	
COQUERELLE Jean-Luc	Maire de Montigny en Ostrevent	
DUMORTIER Benjamin	Maire de Cysoing	
LAZARO Thierry	Maire de Phalempin	

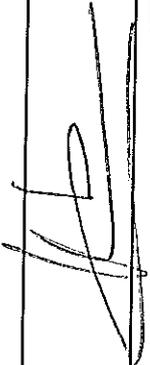
Rendu de
M. Riquet

COLLEGE DES AUTRES COMMUNES
réunion CDCI du vendredi 7 octobre 2011

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>émargement</i>
MACHEPY Serge	Maire de Solesmes	
RINGOT Bertrand	Maire de Gravelines	
RIQUET Dominique	Maire de Valenciennes	

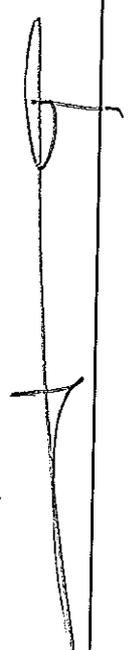
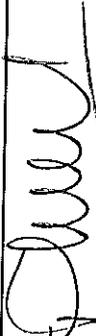
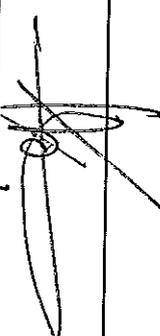
COLLEGE DES EPCI A FISCALITE PROPRE

réunion CDCI du vendredi 7 octobre 2011

Nom - Prénom	Qualité	Présent
BOCQUET Alain	Président CC Porte Hainaut	BOCQUET ALAIN BOCQUET ALAIN
CANDELIER Jean-Jacques	Président CC Cœur Ostrevent	
DARQUES Jérôme	Président CC Voie Romaine	
DEBEUGNY Bernard	VP CC Monts de Flandre Plaine de la Lys	DEBEUGNY DEBEUGNY
DELANNOY Marc	Président CC Flandre-Lys	
DELEPAUL Michel	Président CC des Weppes	
DERIGNY Jacques	Président CC Action Fourmies & environs	
DETAVERNIER Jean-Luc	Président CC Espace en Pévèle	
DEVAUX Gérard	Président CC Caudrésis- Catesis	

Bocquet pour
A. Bocquet

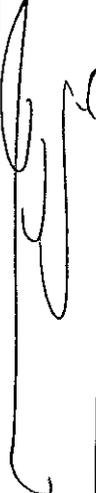
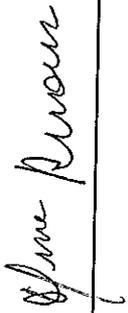
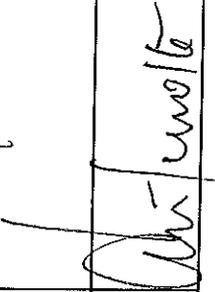
COLLEGE DES EPCI A FISCALITE PROPRE
réunion CDCI du vendredi 7 octobre 2011

Nom - Prénom	Qualité	présent
FIGUREUX André	Président CC Canton de Bergues	
FREHAUT Alain	Président CC Bavaisis	
HERBOMMEZ Monique	Présidente CCR Vallée de Scarpe	
LEGENBRE Jacques	VP C Agglomération Cambrai	
LETARD Valérie	Présidente Communauté d'Agglomération de Valenciennes	
LETY Philippe	VP CC Vallées de la Solre, Thure et Helpe	
LOUVEGNIES François	Président CC guide Pays de Trélon	
MARECAILLE Yves	Président CC Ouest Cambresis	
MONNET Luc	Président CC Pays de Pévèle	
PARGNEAUX Gilles	VP LMCU, député, maire d'Hellemmes	

Bureau de
A. POIRET

COLLEGE DES EPCI A FISCALITE PROPRE

réunion CDCI du vendredi 7 octobre 2011

Nom - Prénom	Qualité	présent
PAUVROS Rémy	Président Communauté Agglo Maubeuge Val de Sambre	
POIRET Christian	Président CA de Douai	
POYART Alain	Président CC Pays d'Avesnes	
RICOUR Marie-Thérèse	Présidente CC Rurale Monts de Flandre	
VANWAEFELGHEM Alain	VP Communauté urbaine Dunkerque	
WILMOTTE Joël	Président CC Sambre- Avesnois	

Bureau de
P. DEBIEUX

COLLEGE DES SYNDICATS DE COMMUNES ET SYNDICATS MIXTES
réunion CDCI du vendredi 7 octobre 2011

Nom - Prénom	Qualité	émargement
BROUILLET Bernard	Président SIAV	
DAUBRESSE Marc-Philippe	Président SIVOM alliance Nord-Ouest	
RAOULT Paul	Président du SIDEN-SIAN	

Pouvoir de
M. Daubresse
↳ donné
à M. Ranne

COLLEGE DU CONSEIL GENERAL
réunion CDCI du vendredi 7 octobre 2011

Nom - Prénom	Qualité	émargement
BRUNEEL Alain	Conseiller général du Nord	
DELVA Bernard	Conseiller général du Nord	
FILLEUL Martine	Vice-Présidente du CG 59	
KANNER Patrick	Président du Conseil Général	
LECERF Jean-René	Sénateur, conseiller général	
MANIER Didier	Conseiller général du Nord	

Patrick Kanner

COLLEGE DU CONSEIL REGIONAL

réunion CDCI du vendredi 7 octobre 2011

Nom - Prénom	Qualité	émargement
CAU Emmanuel	Vice-Président du Conseil régional	
ELEGEEST Rudy	Conseiller régional – maire de Mons	<i>ch. port - 2.10.11</i>
MATTIGHELLO Annick	Conseillère régionale	<i>ch. port - 2.10.11</i>